



Impact Immobilier
18 Avenue du Général de Gaulle
30100 ALES

BARÈME DES HONORAIRES LOCATION

A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020
Honoraires de vente TTC (taux de TVA 20%)

HONORAIRES LOCATION EN CAS DE LOCATION

Conformément à l'article v de la loi N° 89-462 du 06/07/89 modifiée et le décret-loi n°2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires :

Nos honoraires de location et d'état des lieux dans la zone

Part locataire	1 mois de loyer H.C Plafonné à 11€/m ² pour les missions suivantes : -Rédaction bail, visites : selon tarif loi ALUR 8 €/m ² -Etat des lieux selon tarif loi ALUR 3 €/m ²
Part propriétaire	1 mois de loyer H.C

Depuis la loi fiscale 2006, **ces honoraires sont déductibles de vos revenus fonciers**

S.A.S IMPACT IMMOBILIER au capital de 35 063 € - SIRET 393 261 615 00024 - Carte Professionnelle : T. N° CPI 3001 2016 000 011 110 - Caisse de Garantie CEGC T 110 000 €
S.A.R.L IMPACT IMMOBILIER GESTION au capital de 1 000€ - SIRET 803 827 476 00018 - Carte Professionnelle : T. N° CPI 3001 2018 000 031 722 - Caisse de Garantie CEGC G 180 000 €

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21



BARÈME DES HONORAIRES GESTION

A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020

Honoraires de vente TTC (taux de TVA 20%)

En % HT de l'encaissement	Standard 7.5% HT	Confort 8.5%HT	Optimal 9.5%HT	Coût si Hors forfait
---------------------------	---------------------	-------------------	-------------------	----------------------

LA GESTION LOCATIVE

Emettre les avis d'échéance, encaisser les loyers, délivrer les quittances	oui	oui	oui	
Tenir la comptabilité du bailleur	oui	oui	oui	
Réviser les loyers annuellement	oui	oui	oui	
Effectuer la régularisation des charges	oui	oui	oui	
Gérer le précontentieux et le contentieux	oui	oui	oui	
Réactualiser le loyer au regard du marché	oui	oui	oui	
Déclarer à la perception le départ du locataire	oui	oui	oui	
Restituer le dépôt de garantie avec déduction des factures de réparation	oui	oui	oui	
Fournir les éléments pour la déclaration des revenus fonciers	oui	oui	oui	
Vérifier l'assurance habitation du locataire	oui	oui	oui	
Contrôler et valider le congé donné par le locataire	oui	oui	oui	
Gérer au quotidien les difficultés rencontrées par le locataire	oui	oui	oui	
Déclarer et suivre le contentieux assurance loyers impayés	oui	oui	oui	
Reverser les fonds et rendre compte trimestriellement	oui	oui	oui	
Reverser les fonds et rendre compte mensuellement	non	oui	oui	
Faire délivrer et suivi congé vente ou reprise (obligatoirement par huissier)	48€ HT	30€HT	oui	+ Coût de l'acte
Régler les appels de fonds syndic	Non	Non	oui	

TRAVAUX, ENTRETIEN

Gestion des petites réparations urgentes <400€	non	oui	oui	
Gestion des réparations > 400€	7%HT	6% HT	oui	
Gestion des travaux de rénovations (fenêtres, chaudière, toiture, remise aux normes EDF/GDF, détection incendie, cheminée, arrosage automatique, piscine) >1000€	7%HT	6%HT	5%HT	

GESTION SINISTRE, DEGAT DES EAUX

Etablissement des déclarations d'assurances	30€HT	oui	oui	
Gestion des réparations (devis, vérifications, règlements)	60€HT	48€HT	oui	
Expertises (par participation et/ou déplacement)	69€HT	69€HT	48€HT	

PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Aider à la déclaration des revenus fonciers	Non	Oui	Oui	
Assister le propriétaire lors de la réception d'un logement neuf, suivi des levées de réserves	80€HT	69€HT	oui	
Représentation aux assemblées générales (forfait)	49€HT	49€HT	49€HT	
Assistance à l'ameublement et/ou remplacement de l'existant	80€HT	80€HT	oui	
Frais de clôture de compte, transmission de dossier locataires, correspondances, solde de tout compte	69€HT	69€HT	69€HT	